



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Turquie

Question écrite n° 904

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les violations des droits de l'homme en Turquie. En effet, plusieurs rapports très récents font état d'une dégradation dans ce pays de la liberté d'expression et d'une violation des droits fondamentaux les plus élémentaires. Ainsi, depuis 1980, plus de 400 personnes seraient décédées après avoir été torturées en garde à vue. Outre cela, les cas d'enfants ou de jeunes gens torturés ne font qu'augmenter. Cette situation est d'autant plus intolérable que les autorités turques se glorifient d'avoir été le premier Etat membre du Conseil de l'Europe à ratifier la Convention européenne pour la prévention de la torture et signé la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. Il lui demande en conséquence de lui faire part de la position que la France compte adopter envers ce pays compte tenu de ses agissements contraires à la démocratie et de sa volonté de se rapprocher de l'Union européenne.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Turquie. La France n'a jamais manqué d'exprimer sa position sur la nécessité d'étendre et d'approfondir le processus de démocratisation en Turquie. Des étapes importantes ont été franchies, notamment en 1995, avec la réforme de la Constitution et la révision de la loi antiterroristes mais il reste encore du chemin à parcourir pour que la Turquie soit alignée sur les normes en vigueur dans la communauté internationale en matière de droits de l'homme. Conscients de cette situation, la France et les Etats membres de l'Union européenne ont fait du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales un élément fondamental de l'ancrage de la Turquie à l'Union. L'instabilité politique en Turquie n'a malheureusement pas permis de mettre en oeuvre l'ensemble du train de mesures annoncé en matière de droits de l'homme, notamment dans le domaine de la liberté d'expression. La France se réjouit cependant des déclarations du nouveau gouvernement turc, qui a obtenu la confiance de la Grande Assemblée nationale le 12 juillet, en faveur de la démocratisation. Elle a noté avec intérêt l'annonce des mesures à très court terme comme l'approbation prochaine d'une loi qui permettrait de libérer les journalistes détenus pour délit d'opinion. Dans cet esprit, elle continuera d'inciter le gouvernement d'Ankara à tout mettre en oeuvre pour faire respecter les clauses des engagements internationaux auxquels elle a souscrit en ce qui concerne les droits de l'homme.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 904

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 1997, page 2275

Réponse publiée le : 11 août 1997, page 2590